



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR ET DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA POLICE RÉPUBLICAINE

TEL : 00229 21.31.34.80/ 21.31.34.81
01 BP : 353 COTONOU
Email : contact@dgpr.bj
Site : www.dgpr.bj

DECISION N° 2022-1276/DGPR/DRH/SPRHGP/SA du 08 juillet 2022
portant nomination dans certaines structures relevant de la Direction de la Police judiciaire

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA POLICE REPUBLICAINE

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n°2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine telle que modifiée par la loi n°2020-14 du 03 juillet 2020 ;
- vu la loi n°2020-16 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels de la Police républicaine ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n°2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu Le décret n°2021-568 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- vu le décret n°2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu le décret n°2021-456 du 15 septembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu le décret n°2019-200 du 17 juillet 2019 portant nomination du Directeur général de la Police républicaine ;
- pour les nécessités de service,

DECIDE :

Article premier

Les officiers de la Police républicaine dont les noms suivent reçoivent les nominations suivantes :

N°	NOM ET PRENOMS	GRADE	ANCIENNE UNITE	NOUVELLE UNITE	OBS
DIRECTION DE LA POLICE JUDICIAIRE					
BUREAU CENTRAL NATIONAL INTERPOL					
1.	ABDOULAYE Sadiatou	CPP	OCRC	BCN-IP	Déléguée chef BCN-IP par intérim (chargée bureau)

BRIGADE DES MOEURS					
1.	HOUNSA Donné	CPP	DDPR ALIBORI	BM	Chef brigade par intérim
OFFICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES MINEURS DE LA FAMILLE ET DE LA REPRESSION DE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS					
1.	CHABI Ismatou	CMP	OCPM	OCPM	Chef office par intérim
OFFICE CENTRAL DE REPRESSION DE LA CYBERCRIMINALITE					
1.	SOKOU Donatien	CP1	CA IFANGNI	OCRC	Chef office par intérim

Article 2

Les officiers de Police susnommés doivent rejoindre leurs nouveaux postes au plus tard le **lundi 11 juillet 2022**.

Article 3

La présente décision qui tient lieu de notification, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Fait à Cotonou, le 08 juillet 2022



Soumaila Allabi YAYA

Inspecteur général de Police de 2^{ème} classe

AMPLIATIONS : MISP : 01 ; DGPR-C/CAB-DRH-DAFL : 04 ; DCSCA : 01 ; DPJ : 01 ; CCUT : 01 ; BCN-IP : 01 ; OCRC : 01 ; BM : 01 ; OCPM : 01 ; DDPR ALI : 01 ; DDPR PLA : 01 ; DOSSIERS INTERESSES : 04 ; INTERESSES : 04 ; ARCHIVES : 01.